

L'immigration africaine en France : regards des autres et repli sur soi

TOUT au long du printemps et de l'été 1996, des immigrés de l'Afrique sahélienne, plus particulièrement du Mali, de la Mauritanie, de la Guinée et du Sénégal, ont fait l'actualité, révélant au grand jour la situation des « sans-papiers ». On serait tenté de s'étonner qu'un phénomène aussi banal ait mobilisé les forces de l'ordre, les médias et l'opinion pendant des mois. En effet, que représentent 300 Africains dans les flux migratoires de la France, sinon un épiphénomène ?

Toute cette médiatisation inaugure cependant une étape nouvelle dans l'approche de l'immigration en France. Celle-ci se trouve de plus en plus réduite à l'image du « clandestin », et du « sans-papiers ». Cette focalisation sur l'immigration clandestine en particulier a permis de construire un large consensus entre plusieurs courants politiques aux conceptions parfois divergentes sur la question des étrangers. Curieusement, en rétrécissant l'objet à la figure spécifique du « clandestin », s'est réalisé un élargissement de l'audience des forces et groupes qui tendent à faire de l'immigration le thème majeur de la vie politique française et des immigrés, des boucs émissaires.

Ainsi, s'atteler principalement à la dénonciation d'une immigration irrégulière qu'il faudrait réprimer tout en intégrant « les autres » qui sont en règle avec la loi devient un piège politique qui permet d'imposer à tous les protagonistes de la vie publique – qu'ils soient anti-immigrés ou pro-immigration – le cadre et les règles du débat politique. Débat politique dans lequel des xénophobes acharnés et bien des démocrates sincères s'enfoncent dans une logique de diabolisation de l'immigration – légale et/ou illégale – avec comme corollaire obligé, dans l'un ou l'autre cas de figure, le durcissement de la législation sur les étrangers sans distinction de statut.

S'il est vrai qu'il est devenu banal d'avancer que l'immigration n'est pas la cause des maux dont souffre la France d'aujourd'hui, il faut, il me semble, aller jusqu'au bout de cette logique et affirmer de même, sans crainte, que l'immigration illégale n'est pas à l'ori-

gine des problèmes actuels de la France : chômage ou déficit du système de protection sociale. La crise qui frappe la plupart des pays du globe, avec plus ou moins de vigueur, en est la cause première. Néanmoins, elle n'explique pas tout. Ce n'est pas elle qui conduit à l'immigration illégale. On peut avancer :

– que la nécessité d'un volant de main-d'œuvre irrégulière – et aussi régulière – se fait sentir en période de forte activité économique (comme pendant les « trente glorieuses ») ;

– que le travail clandestin n'est pas suscité par l'immigration légale ou illégale, mais plutôt par la recherche d'un « ajustement » des coûts du travail par des employeurs peu respectueux de la législation du travail dans des secteurs spécifiques (textile, bâtiment et travaux publics, agriculture et services).

Bien entendu, il ne s'agit pas pour nous, en affirmant de telles idées de faire une quelconque apologie de l'immigration illégale. D'ailleurs, les frontières sont, somme toute, assez bien gardées, et ce n'est pas faute d'avoir atteint l'objectif utopique « d'immigration clandestine zéro » qu'on prétendra qu'elles sont des passoires.

Rappeler ces faits largement établis contribue à rendre tout à fait illégitime une focalisation des recherches de « sortie de crise » sur l'immigration, clandestine et illégale en particulier. Les solutions aux problèmes de la société française sont ailleurs.

L'immigration irrégulière est loin d'être un phénomène nouveau. Elle est intrinsèquement liée à l'histoire de l'immigration. D'oubliée et tolérée, elle devient une préoccupation plus affirmée dans les périodes de crise pour donner libre cours à des fantasmes divers : exagération du nombre de « clandestins », crainte de l'invasion par des « personnes inassimilables », etc. Nous sommes dans ce type de période où l'on voit cette thématique obsessionnelle du « clandestin » dans les discours sur les immigrés chez des personnalités « politiquement correctes » ou de « gauche », voire d'anciens immigrés d'Europe du Sud bien intégrés ! Nombre d'entre elles reprennent ce credo après un détour humaniste ou républicain pour légitimer leur participation au concert des petites phrases assassines sur les immigrés.

Qu'est-ce qui justifie ce soudain intérêt pour des « irréguliers » et comment interpréter les récents mouvements qui ont eu pour acteurs ces hommes, ces femmes et ces enfants sans statut légal et qui ont décidé de rompre le silence et d'étaler au grand jour leur condition ?

En vérité, le phénomène ne prend pas sens par le seul biais quantitatif. Le défi lancé par ces marginaux, jusqu'ici silencieux, à « une police de l'immigration », leur remise en cause presque désespérée des lois sur l'immigration, révèlent aussi de profondes mutations au sein des communautés migrantes. C'est d'abord la « familiarisation » qui touche non seulement les réguliers, mais également

bien des irréguliers et des précaires. Ce sont aussi les signes d'une saturation relative des mécanismes de solidarité communautaire devant les difficultés et les entraves persistantes à leur projet de sédentarisation et/ou d'intégration.

L'immigration d'Afrique noire : « des tirailleurs aux Blacks » (1)

L'histoire de l'immigration d'Afrique noire et de son enracinement en France peut se résumer grossièrement à quatre filières migratoires significatives :

- la filière scolaire, la plus ancienne et, sans doute, la plus constante qui alimentera les mouvements politiques et culturels et indépendantistes ou assimilationnistes à partir de la fin de la première guerre ;

- la filière militaire qui s'est mise en place dès la première guerre mondiale (1914-1918) avec la mobilisation des colonies par la France (bataillons de tirailleurs sénégalais et d'Africains noirs participant aux combats en 1914-1918, 1940-1945 et dans les guerres coloniales qui ont suivi). Si la plupart des survivants sont rentrés à la fin de la guerre, certains sont restés et se sont installés en France ;

- les migrations de travail : après la première guerre, militaires démobilisés, navigateurs, travailleurs manuels originaires du continent sont recensés dans les villes portuaires (Marseille, Bordeaux, Le Havre, etc.) mais aussi à Paris. Les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal (Soninké et Toucouleur du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie) sont déjà significativement représentés dans cet ensemble et leur part dans cette immigration africaine noire en France s'accroîtra par la suite ;

- les migrations des épouses amorcées aux débuts des années 70 au titre du « regroupement familial » prendront très vite la forme de migrations de travail.

L'arrivée des femmes entraîne un processus de féminisation, mais aussi de rajeunissement et de « familialisation » de l'immigration africaine qui donnera naissance à une seconde génération d'Africains noirs, citoyens français de droit (par le droit du sol) ou présumés tels depuis les lois Pasqua-Debré (remise en cause du droit du sol et option à l'âge de 18 ans).

A partir des années 70, on assiste aussi à une diversification des origines géographiques des migrants. Parallèlement à la pour-

(1) Mar Fall, *Les Africains noirs en France. Des tirailleurs sénégalais aux Blacks*, Paris, L'Harmattan, 1986.

suite de l'immigration des ruraux de la vallée du fleuve Sénégal, se développent des flux de citoyens venant d'Afrique centrale principalement (Cameroun, Zaïre) mais comportant aussi des ressortissants des capitales et villes de l'Afrique occidentale, notamment sahélienne.

En fait, les années 70 annoncent la poursuite et le développement de toutes ces filières migratoires avec une modification du projet initial : ainsi, les migrations d'étudiants deviennent, avec la crise des États africains des migrations de travail et les migrations de travail, à l'origine tournantes et provisoires, tendent à être définitives. En somme, il y a une convergence de ces divers flux et projets migratoires vers un enracinement et une sédentarisation en France.

Une diversité prisonnière d'une perception stéréotypée marquée par l'histoire coloniale

Deux générations (les migrants africains et les jeunes Franco-Africains issus de cette population) composent ce qu'on désigne communément par Africains, même si une césure fondamentale sépare ces deux générations.

A la différence des migrations précédentes, celles du Maghreb et d'Afrique subsaharienne sont le fait des ressortissants des anciennes colonies dont les pays d'origine entretiennent encore avec la France des relations complexes de domination, de subordination, mais aussi de « coopération ». Si ces migrants font montre d'un nationalisme modéré, ils sont cependant porteurs d'une exigence de reconnaissance de la part de la France pour tous les services rendus par les leurs à la « patrie » (engagement des tirailleurs sénégalais dans les deux guerres) et comme compensation du pillage colonial qu'ils ont subi. Ils exigent enfin du respect de la part des Français, car c'est la France elle-même qui « est allée les chercher chez eux quand elle en avait besoin ».

Du fait d'une décolonisation relativement paisible et de près de trois décennies de « coopération » avec la France, le traitement actuel des immigrés d'Afrique noire en surprend plus d'un, convaincus qu'ils avaient avec la France une relation privilégiée, en tout cas plus proches que les immigrés d'autres régions du globe. Il faut dire que la France elle-même se targue et se réclame de cette « amitié » et des liens séculaires tissés avec l'Afrique noire, qui participe au même projet francophone.

Immigration d'un peuple perçu comme mineur sans passé glorieux, vaincu, colonisé, puis « civilisé », celle-ci est mieux tolérée, quoique de façon paternaliste que celle qui provient d'Algérie, les

Français digérant difficilement leur défaite face au FLN et l'exode des « pieds noirs ». Les années 80 constituent un moment fort dans la réactivation de ce souvenir et élargit aux jeunes Beurs les ressentiments latents. Ces derniers interpellent la société française et ses institutions : au chômage des pères succèdent les difficultés de l'école à les « intégrer » dans le giron républicain. Les entreprises les laissent à leurs portes, la police, symbole et garante de l'ordre de la société dominante, entre en conflit ouvert avec eux. Le phénomène de la banlieue avec son syndrome chômage/précarité/immigration/insécurité/école en crise s'installe.

Dans les années 70 et 80, l'image que donne l'immigration africaine est somme toute relativement rassurante. Si l'immigration algérienne et maghrébine cristallise les antagonismes les plus voyants, la période du retour de la droite aux affaires de 1986 à 1989 (période dite de « cohabitation ») sera un temps fort du débat politique sur l'immigration. C'est aussi un moment décisif dans le durcissement de la législation sur les immigrés et dans le renforcement du contrôle des flux migratoires. A partir de cette date, la place du thème de l'immigration dans la vie politique sera de plus en plus marquée comme en témoigne la prolifération des lois sur les étrangers à chaque changement de gouvernement : lois Pasqua, lois Joxe, lois Méhaignerie, lois Debré (voir « Zoom sur... »).

Les années 90 et le « syndrome malien »

Les années 90 marquent un tournant pour les Africains noirs. Leur perception se modifie fortement au cours de cette décennie en même temps qu'elle se trouve incarnée par l'image des ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal improprement désignés comme « Maliens », terme générique désignant aussi bien des Sénégalais et des Mauritaniens, des ethnies soninké, bambara, poular, etc.

Cette perception négative a été construite progressivement. En effet, le bon sens et l'opinion construisent l'image d'un groupe à travers des processus de mise en exergue de phénomènes particuliers amplifiés par des groupes de pression ou des institutions. Ainsi, des phénomènes comme la polygamie, l'excision, le désengagement apparent des parents dans l'éducation des enfants ont constitué des causes immédiates de friction entre Français et immigrés africains, notamment dans les cités. L'apparition de cette conflictualité et son durcissement dans l'espace résidentiel, qui s'exprime à travers les conflits entre groupes sociaux et à travers l'ethnisation des rapports sociaux de voisinage, constitue un effet différé de la crise dans le monde du travail.

La crise de l'emploi a, en effet, rompu bien des équilibres entre

immigrés et autochtones, et remis en cause une hiérarchie fondée par et dans le travail. Dès lors, l'habitat en tant qu'espace de cohabitation subit les vagues de cette rupture. A l'instar des Beurs, les Blacks connaissent de plus en plus une marginalisation produite par un « double handicap » : la non-insertion professionnelle et l'origine étrangère qui les rendent, aux yeux de certains, réfractaires aux normes locales de comportement. Cette vision insiste sur la dimension culturelle et pose l'intégration de la seconde génération presque dans les mêmes termes que celle des parents. On estime que ces jeunes de banlieue ne sont pas intégrables. Leur irruption de manière autonome (sans parrains politiques ou syndicaux français et sans soutien de leurs ambassades) sur la scène publique marque les débuts d'une contestation de leur exclusion ainsi que de celle de leurs parents.

Une immigration à l'intégration fragile et un sous-continent à faible valeur géopolitique

Contrairement aux anciennes migrations d'Europe, caractérisées par le tarissement de la source, celles d'Afrique sont encore dans une phase de croissance potentielle.

Un postulat implicite guide la politique des pouvoirs publics français. Une Afrique exsangue et proche constitue un danger pour l'Europe qui redoute le déferlement de « hordes d'affamés » et de demandeurs d'asile africains vers son territoire. Une même crainte demeurée sans lendemain avait été suscitée en son temps par les Européens de l'Est après la chute du mur de Berlin.

Malgré ce bouclage policier, les États africains à genoux et soumis sont invités à garder leurs miséreux. La « coopération » avec eux devient ainsi le pendant d'une politique migratoire restrictive. Certes, l'ambiguïté et le louvoiement caractérisent l'attitude des États africains. Ils traînent parfois les pieds pour « coopérer », en fait pour prendre des mesures privant leurs pays et des régions entières de revenus substantiels sans toutefois oser désavouer ouvertement l'État français, leur principal bailleur.

L'intégration des immigrations récentes pose problème, dit-on souvent. Après avoir assimilé des générations de migrants, la France découvre subitement ses limites à intégrer les Arabes et les Noirs africains. Trop différents, pas européens. Trop musulmans, pas catholiques. Trop noirs, trop visibles. Bref, il leur manque les « qualités » qui faisaient le propre des migrations antérieures : européens, blancs et catholiques.

C'est par une singulière amnésie que ce tableau optimiste de l'assimilation des vagues migratoires précédentes est présenté à

l'opinion. Présenter l'intégration de ces « vieilles migrations » comme un processus paisible et sans heurts relève du mythe. Ces migrants ont aussi subi le rejet et la xénophobie, surtout dans des périodes de crise.

La crise qui frappe actuellement la société française compromet fortement l'intégration non seulement des couches populaires autochtones mais aussi de franges importantes d'immigrés appartenant par définition à ces catégories. Quand nous parlons d'intégration, nous avons à l'esprit des processus objectifs de participation des acteurs immigrés dans les rapports de travail et de consommation comme dans les relations sociales et politiques. Ces processus ne sont pas le seul fait des institutions et des pouvoirs politiques, même si leur action peut être décisive dans le devenir de ces populations et ne sont pas forcément incompatibles avec des phénomènes d'assimilation ou même de marginalisation et de précarisation. Si l'intégration peut épouser la forme de l'assimilation qui signifie l'oubli des origines, les mécanismes d'ethnisation bouleversent le schéma républicain français d'intégration. Au contraire de ce que l'on peut observer sous d'autres cieux, ce processus d'ethnisation est systématiquement stigmatisé. Cette construction de l'altérité semble illégitime dans l'univers mental français alors que ce processus de différenciation traduit une prise de conscience de l'intérieur et une volonté des acteurs immigrés. Les Français des couches populaires les renvoient à une différence qu'on leur reproche d'avoir et, ce faisant, on les oblige à la construire et à l'affirmer. En se comportant ainsi, les autochtones français se construisent, eux aussi, une distance socioculturelle que la crise tend à limiter en les réduisant au chômage et à la pauvreté. On peut parler ici de comportements de « petits Blancs » observés dans d'autres contextes sociologiques.

En définitive, l'intégration actuelle des Africains reste fragile et semble s'orienter, à l'instar de celle de bien d'autres nationalités, vers des formes de communalisation. La dimension communautaire garde une place essentielle dans les réseaux des acteurs. Ce maintien des différences communautaires au lieu de leur fusion dans l'ensemble national français interpelle fortement nombre d'observateurs. Le travail avait plus ou moins supprimé la barrière nationale et ethnique en instaurant un rapport de travail hiérarchique. La disparition de ce rapport de travail avec la crise et le chômage massif nécessite paradoxalement en maints endroits et en maintes occasions ces deux barrières.

Mahamet Timera
Sociologue